ABC COMPTABILITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 114 841,46 euros
Siège social : 1, Place d'Apvril
38000 GRENOBLE
414 247 999 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quatorze janvier,
A dix-sept heures trente,

Les associés de la Société ABC COMPTABILITE, société à responsabilité limitée au capital de 114 841,46 euros, divisé en 37 668 parts de 3,05 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 16 Avenue Tony Garnier 69007 LYON.

Sont présents :

ABC COMPTABILITE INVESTMENT,
Représentée par son Président, Monsieur **Jean-Luc ZULLI,**
Titulaire de 32 797 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur **Jean-Marie BESANCENOT,**
Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Madame **Laurence CHENAL**,
Titulaire de 4 869 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur **Anthony VARIN**,
Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc ZULLI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de **transférer le siège social** du 1, Place d'Apvril, 38000, GRENOBLE au **36 B Rue des Vingt Toises 38950 ST MARTIN LE VINOUX**, et ce **à compter du 1er février 2026.**

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 36 B Rue des Vingt Toises 38950 ST MARTIN LE VINOUX »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

JB, LC, AV, JZ

<u>Signatures</u> :

ABC COMPTABILITE INVESTMENT Associée	Signé par Jean-Luc Zulli Le 14 janv. 2026 ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES doc_Evev tx_qmnz85VxKaP0
Jean-Luc ZULLI Gérant	
Laurence CHENAL Gérante associée	Signé par Laurence Chenal Le 15 janv. 2026 ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES doc_Evev tx_qmnz85VxKaP0
Jean-Marie BESANCENOT Gérant associé	Signé par Jean-Marie Besancenot Le 15 janv. 2026 ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES doc_Evev tx_qmnz85VxKaP0
Anthony VARIN Gérant associé	Signé par Anthony Varin Le 14 janv. 2026 ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES doc_Evev tx_qmnz85VxKaP0

JB, LC, AV, JZ